

Réunion Parents CP et nouveaux arrivants

Mai 2020

- **Bienvenue** à tous à l'École Élémentaire Pierre Viénot.

En quelques lignes car nous ne pourrons vous recevoir en cette fin d'année pour vous présenter l'école, voici quelques infos mises pêle-mêle...

- **Ecole élémentaire**

Historique inaugurée en 1953

2 bât distincts (filles garçons puis mixte), 2005 → fusion 14 classes à 12 classes puis 11 à la rentrée 2013.

- Bât des années 50 pas encore aux normes d'accueil (escaliers)
 - 13 salles de classes
 - 1 BCD
 - 1 Salle informatique
 - 2 bureaux 2 halls d'entrée A et B entrée des élèves + passage périscolaire
 - 2 préaux dont un chauffé
 - 2 cours aménagées
 - 1 salle aménagée périscolaire
 - Accès sécurisé (point sur les entrées et sorties)
- Equipe éducative
 - 12 enseignants
 - Des AESH (accompagnant certains élèves)
 - Pas d'aide administrative depuis septembre 2018, Directrice gérant l'administratif les jeudis-vendredis.
 - 1 intervenant musique Renaud Lavallard
 - 1 intervenant EPS Nathalie DUBOIS
 - 1 ou 1 intervenant(e) anglais jusqu'en mars 2020, après ?
 - 4 personnes chargées de l'entretien des locaux, plus les cantinières
- Partenaires
 - Mairie
 - Budget fournitures
 - Investissement
 - Voyages de fin d'année
 - BCD
 - Travaux divers
- Inspection, Inspection académique, Rased, Médecin scolaire, gendarmerie
Règlement intérieur

- **Horaires rappel des heures et retard, infos diverses**

1. Veiller à respecter les horaires d'accueil et sortie. Les enfants en élémentaire sont reconduits au portail. Les parents se doivent de les récupérer aux heures de sortie.

2. Les parents doivent signaler en début de matinée si leur enfant est absent pour maladie ou autre et fournir un document écrit dès son retour en classe. Nous avons une obligation de contrôle et de suivi.

3. Sorties exceptionnelles sur temps scolaire

Signer un cahier de prise en charge présenté par l'enseignant de votre enfant.

4. Maladies

Précisez sur les documents et fiche urgence si votre enfant a des soucis de santé, il aura peut-être besoin d'un PAI. Pour tout médicament, il nous faut une ordonnance du médecin et une autorisation parentale pour donner la médication.

Nous appelons les parents quand l'enfant est malade. L'école n'est pas un espace de soin ni garderie, l'autorité parentale implique les soins aux enfants donc il faut prévoir des personnes habilitées à récupérer votre enfant et le garder s'il est malade. Vous pouvez en préciser le nom sur la fiche de renseignements.

5. Relations parents-école

→ Partenaires (dialogue, échange à travers le cahier de liaison, mais aussi prise de rendez-vous, appel téléphonique, possibilité de solliciter le soutien de la Réussite éducative (structure mairie, ...))

→ Représentants de parents d'élèves

→ Réunion dans les 15 premiers jours

→ Parents volontaires (accompagnateurs lors des sorties ou autres)

→ Piscine calendrier demande d'agrément (à venir)

- Coopérative scolaire

Une info vous sera communiquée dans le mois de la rentrée

- Périscolaire – cantine (les infos sont données par la mairie et sur son site)

- La répartition ne peut vous être donnée à ce jour. Il y aura certainement 2 classes de CP et 1/2 CP avec un autre niveau...à suivre car cela reste à définir

Les listes des élèves avec le nom de leurs enseignants seront affichées 2 ou 3 jours avant la rentrée...

Voilà un tour d'horizon des points que nous aurions pu aborder de vive voix sans cette triste actualité.

Je vous encourage à venir consulter notre BLOG avant la rentrée (car même s'il est ancien il a le mérite d'exister pour vous communiquer rapidement des infos essentielles). Je pense que de nouvelles directives nous seront par la suite communiquées pour la rentrée de septembre.

Recevez toute notre considération, bon courage à tous et au plaisir de vous rencontrer.

Véronique BEAULIEU, Directrice et l'Equipe Enseignante de l'E.E. P. Viénot.